



## **NON A LA BAISSÉ DES PENSIONS !**

### **Journée Nationale d'action le 15 mars 2018**

#### **Les retraitées et les retraités: ni privilégiés, ni assistés !**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7point.** Une augmentation de 25 % pour la plupart des retraités provoquant une baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.

Quelques exemples de baisses de pension :

- Un couple de retraités, Anne, ancienne infirmière en hôpital avec 970 € de pension et Jean, ancien employé municipal avec 1100 €, tous deux en dessous du seuil de pauvreté, perdent ensemble 34 € par mois et 404 € par an.
- Avec une pension de 2000 € par mois, Jean-Pierre perd, rien que pour sa retraite complémentaire, plus de 200 € par an.
- Annie perçoit 1120 € de pension, elle croyait être à l'abri, sauf que son mari perçoit 2500 €. **Elle va payer car elle avait oublié que c'était en lien avec le revenu fiscal de référence qui tient compte des revenus de la famille.**
- Michel, instituteur retraité avec 2058 € de pension perd 35 € par mois et 420 € sur une année.

**Nous avons connu les blocages des pensions, des sous indexations, jamais une telle amputation !**

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités : la Casa de 0,3 %, la suppression de la ½ part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant quatre ans.

**Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps.** Le 1<sup>er</sup> janvier, arrivent les augmentations des complémentaires santé, du gaz qui prend 6,9 %, du forfait hospitalier qui passe à 20 €, des taxes sur les carburants ...

#### **D'autres choix budgétaires sont possibles**

La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représente 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés. Ensuite, le gouvernement met en avant le déficit budgétaire provoqué par lui-même avec de telles pertes fiscales pour imposer de la rigueur et de l'austérité au reste de la population. C'est dans ce cadre qu'intervient la hausse de la CSG.

En France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant au total, 245 milliards. Sur les 20 dernières années, les 10 plus grandes fortunes françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le CAC 40 a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions.

**La pension du retraité n'est pas une allocation sociale  
mais un droit acquis par le travail.**

Le 28 septembre 2017, à l'appel des neuf organisations de retraité-e-s, des manifestations organisées dans tous les départements ont rassemblé plus de 80 000 personnes. Il s'agissait de mettre en garde contre l'augmentation de la CSG. Malgré nos protestations, il s'est trouvé une majorité de parlementaires pour suivre les projets du gouvernement. Désormais, la loi des finances pour 2018 et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 sont votées.

Elles organisent ces cadeaux fiscaux à l'égard d'une minorité et ces mesures de rigueur à l'égard du plus grand nombre dans les personnes retraitées.

Fin janvier, de nombreuses personnes retraitées ont fait le constat d'une baisse de leurs pensions en découvrant les chiffres portés sur leur virement bancaire. **Dans toute la France, en manifestant le 15 mars vous montrerez au gouvernement votre refus total de tels choix budgétaires.**

**Pour les retraités et retraitées,  
nouvelle coupe sur les pensions**



**Non à la baisse des pensions, Oui à leur revalorisation**

**MANIFESTATION Jeudi 15 mars**

**10 H – Métro Jean Jaurès**

### **EHPAD : les retraité-e-s continuent !**

Les neuf organisations nationales de retraité-e-s : CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, UNSA Santé, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble, ont fait le bilan de la journée du 30 janvier de grève et de manifestations, en défense des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), lancée à l'appel des organisations syndicales des personnels et soutenues par les directeurs d'établissements, à laquelle les personnes retraitées se sont associées et ont largement participé.

**Les neuf organisations de retraité-e-s constatent que les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur : les 50 millions de rallonges accordées in extremis ne représentent qu'un peu plus de 6000 € par établissement. C'est du mépris !**

**Dans ces conditions, nos neuf organisations estiment que la mobilisation doit se poursuivre et se renforcer, bien entendu aux côtés des personnels du secteur médico-social. Elles soutiendront toute initiative prise par les fédérations syndicales qui sera arrêté dans les prochains jours.**